

Nous souhaitons faire part de notre opposition au projet d'éoliennes sur la zone de Saint-Pierre le moutier.

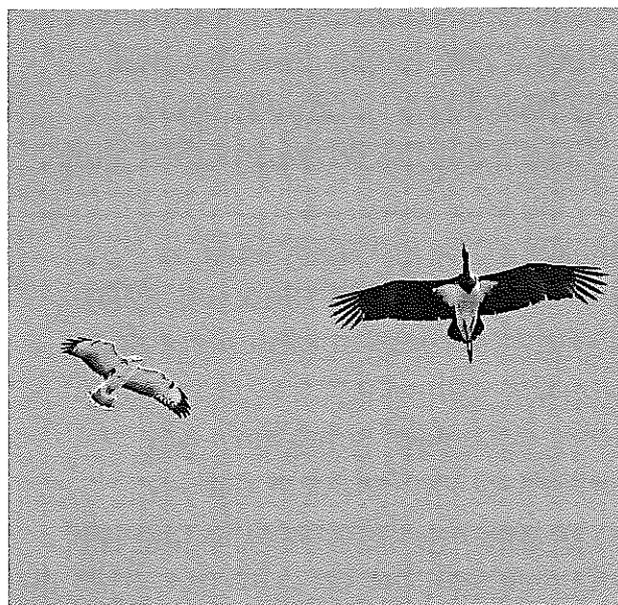
Nous sommes photographes animaliers et depuis des années nous observons dans ce secteur une biodiversité exceptionnelle notamment en ce qui concerne les oiseaux. Ce qui est loin d'être le cas dans d'autres secteurs : deux études conjointes du CNRS et du muséum d'histoire naturelle ont établi une diminution d'1/3 des effectifs d'oiseaux en 15 ans, en France.

Historiquement, le secteur du val d'allier est celui qui a accueilli la première reproduction de cigognes dans le centre de la France en 1976. Depuis cette date les oiseaux y nichent régulièrement et effectuent des déplacements dans la zone d'implantation des éoliennes. Les éoliennes seront implantées sur le couloir migratoire des grues cendrées, ces dernières, environ 4000 individus, hivernent et se déplacent dans le secteur. Dans cette même zone on observe très régulièrement la cigogne noire. Nous avons également observé et photographié du 2 février 2018 au 18 février 2018 un spécimen de pygargue à queue blanche, depuis il a été revu le 7 octobre et le 11 octobre 2018. Cette espèce ne compte que 600 couples dans l'union Européenne. La disparition par collision d'un seul individu aurait au regard de la rareté de l'espèce un impact fort sur celle-ci. De nombreuses autres espèces fréquentent et se déplacent le secteur, et dans un contexte général de forte diminution des effectifs d'oiseaux il est illogique d'implanter des éoliennes dans une zone qui, jusqu'alors a permis la préservation des oiseaux. Des démarches de protection de la part de propriétaires privés se sont mises en place notamment au château de Meauce (refuge LPO) qui est actuellement en cours de rénovation, une telle initiative représente un atout très important pour faire découvrir et valoriser le patrimoine naturel et historique du département de la Nièvre. La présence des éoliennes va anéantir tous les efforts fournis en défigurant le paysage et en étant à l'origine de disparition d'oiseaux.

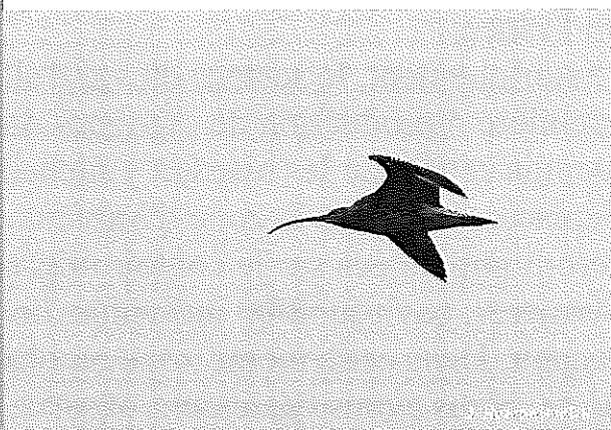
Aujourd'hui décider de l'implantation d'éoliennes dans un tel secteur c'est négliger le risque sur l'environnement. Aujourd'hui peut-on minimiser l'impact en avançant l'argument que certaines des espèces concernées ont des effectifs en progression ? Peut-on se permettre d'infliger des obstacles supplémentaires qui contribuent à la diminution des effectifs ? Est-ce que le département de la Nièvre peut se permettre de se priver d'un de son principal atout ?

Les initiateurs et les décideurs de ce projet seront les seuls responsables

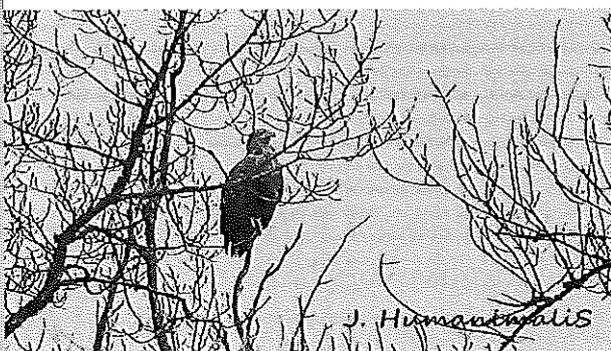
des dégâts occasionnés par la destruction de la biodiversité.
Nous souhaitons que ce projet soit réétudié afin d'être implanté dans un secteur moins sensible en terme de patrimoine naturel et architectural.



CIGOGNE NOIRE



COURLIS CENDRE



PYGARGUE A QUEUE BLANCHE

Nous certifions sur l'honneur que ces photographies ont été prises sur le secteur Saincaize-Le Veudre-Saint Pierre le Moutier.

M et Mme J. Hervé

58640 Varennes – Vauzelles

herve.j@vauzelles.fr